



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 22 NOVEMBRE 2017

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2017-116 / 1-3-1-1

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 16 novembre 2017, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 32 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. AIFA, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, J-L. BALLY, A. BLANCANEUX, N. CHARLETY, M. CHASSON, A. COLLIN, J. COUTURIER, M. DE JAHAM, A. FAVIER, G. FAVRE, J. FORTE, A. GAL, B. GATTAZ, A. GERVASI, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, L. MOGORE, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, AL. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, J. ROBERT, B. SARRAT, C. STELLA, N. TAMBORINI, L. TRICOLI, J. VIAL, D. ZAMBON.

Absent : R. REVIL

La secrétaire de séance désignée est R. MAZZILLI.

OBJET : FINANCES : Convention d'occupation d'un terrain à usage sportif avec le CCAS de Coublevie

Rapporteur : André Gal

EXPOSE : Le CCAS de Coublevie loue à la Ville un terrain situé sur une parcelle d'une surface d'environ 14 000 m² utilisée comme aire de jeu de rugby au lieu-dit Plan Menu sur le territoire de la commune de Coublevie.

La convention actuelle arrivant à terme, il convient de passer une nouvelle convention d'utilisation d'une durée de 7 ans pour un montant annuel de location fixé à 25 000 €.

PROPOSITION :

Vu l'avis de la commission Vies, culturelle, sportive, associative et animation du 13 novembre 2017,

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- D'accepter les termes de la nouvelle convention d'occupation du terrain situé sur la parcelle AK 105 à Coublevie, à passer avec le CCAS de Coublevie.
- D'autoriser Monsieur le maire à signer cette convention

DECISION : La proposition est **ADOPTÉE à l'UNANIMITÉ (32 POUR)**
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.

Le Maire de VOIRON,

Voiron, ville porte de l'Isère